

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 18 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 février 2026.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum	Atteint
Membres absents et excusés	
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents : BECQUET Françoise ; BOUVIER Corinne ; DUVAL Estelle ; GENNEVIEVE Michel ; LARUE Serge ; LAURENT Gilles ; LEJEUNE Michel ; LEPREVOST Carine (arrivée à 18 h 02) ; LESENECHAL Marie-Josèphe ; MAHE Roger ; MARIN Gilles ; MOREAU Bérangère (arrivée à 18 h 04) ; PORET Michel ; TANNEUR Claire ; THOMAS Jean-Paul ; VAUGELADE Martine (arrivée à 18 h 02).

Membres absents : BEZIER Jean-Marie ; DESFAUDAIS Prisca ; HYAU Samuel ; JUEL Madeleine.

Membres excusés :

Membres absents ayant donné pouvoir : HEREL Sandra à DUVAL Estelle ; HANICOT Nathalie à GENNEVIEVE Michel.

Secrétaire de séance : TANNEUR Claire.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2026

I Affaires budgétaires

- 1) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Principal
- 2) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Assainissement
- 3) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Lotissement rue Thiers
- 4) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Lotissement Route de Torigni
- 5) Affectation du résultat 2025 : Budget Principal
- 6) Affectation du résultat 2025 : Assainissement
- 7) Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement Rue Thiers
- 8) Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement Route de Torigni
- 9) Vote des Budgets Primitifs 2026
- 10) Taxes directes locales 2026
- 11) Vote des subventions versées aux associations pour 2026

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

III Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 12) Diagnostic locatif de la gendarmerie : devis

Personnel :

IV Affaires scolaires

Compte-Rendu.

V Développement économique/Communication

Compte-Rendu.

VI Association/Affaires sociales

Compte-Rendu.

VII Intercommunalité

- 13) Convention entre la commune et le service instructeur des autorisations d'urbanisme de Pré-Bocage Intercom permettant de recevoir et d'instruire les demandes sous forme dématérialisée.

VIII Citoyenneté/Violences conjugales

Compte-Rendu.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 février 2026

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

I Affaires budgétaires

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Principal

N° SIRET : 20006487100011
Etablissement : MAIRIE
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2025
Page n° 1

Département : CALVADOS
Poste Comptable : SGC DE VIRE
Date d'Edition : 10/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 09/03/2026 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 19
Nombre de suffrages exprimés 18
VOTES : Contre = Pour =18 Abstentions =0
Date de convocation : 26/02/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe LE BOULANGER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Christophe LE BOULANGER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		995 963,95	1 296 055,04		1 296 055,04	995 963,95
Opérations de l'exercice	1 878 781,44	2 190 336,14	1 142 993,42	1 446 489,31	3 021 774,86	3 636 825,45
TOTAUX	1 878 781,44	3 186 300,09	2 439 048,46	1 446 489,31	4 317 829,90	4 632 789,40
Résultats de clôture		1 307 518,65	992 559,15			314 959,50
Restes à réaliser			73 506,00	860 925,96	73 506,00	860 925,96
TOTAUX CUMULES	1 878 781,44	3 186 300,09	2 512 554,46	2 307 415,27	4 391 335,90	5 493 715,36
RESULTATS DEFINITIFS		1 307 518,65	205 139,19			1 102 379,46

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Le conseil municipal approuve le CFU 2025 du Budget Principal.

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Assainissement

N° SIRET : 20006487100086
Etablissement : ASSAINISSEMENT
Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2025
Page n° 1

Département : CALVADOS
Poste Comptable : SGC DE VIRE
Date d'Edition : 10/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 09/03/2026 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 19
Nombre de suffrages exprimés 18
VOTES : Contre = Pour =18 Abstentions =0
Date de convocation : 26/02/2026

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Christophe LE BOULANGER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Christophe LE BOULANGER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		202 032,06	76 282,80		76 282,80	202 032,06
Opérations de l'exercice	74 597,90	202 373,07	81 794,94	131 234,24	156 392,84	333 607,31
TOTAUX	74 597,90	404 405,13	158 077,74	131 234,24	232 675,64	535 639,37
Résultats de clôture		329 807,23	26 843,50			302 963,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	74 597,90	404 405,13	158 077,74	131 234,24	232 675,64	535 639,37
RESULTATS DEFINITIFS		329 807,23	26 843,50			302 963,73

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Le conseil municipal approuve le CFU 2025 de l'Assainissement.

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : lotissement Rue Thiers

N° SIRET : 20006487100136	COMPTE FINANCIER UNIQUE	UD 135562 BUDGETAIRE - R. M. A. E. 1.000
Etablissement : LOTISSEMENT THIERS	Année 2025	Département : CALVADOS
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable : SGC DE VIRE
		Date d'Édition : 10/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 09/03/2026 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	23		
Nombre de membres présents	19		
Nombre de suffrages exprimés	18		
VOTES : Contre =	Pour =18	Abstentions =0	
Date de convocation :	26/02/2026		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe LE BOULANGER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Christophe LE BOULANGER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			9 187,00		9 187,00	
Opérations de l'exercice	131 390,32	131 390,32	131 390,32	140 577,32	262 780,64	271 967,64
TOTAUX	131 390,32	131 390,32	140 577,32	140 577,32	271 967,64	271 967,64
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 390,32	131 390,32	140 577,32	140 577,32	271 967,64	271 967,64
RESULTATS DEFINITIFS						

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Le conseil municipal approuve le CFU 2025 du lotissement Rue Thiers.

4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : lotissement Route de Torigni

N° SIRET : 20006487100102	COMPTE FINANCIER UNIQUE	UD 135562 BUDGETAIRE - R. M. A. E. 1.000
Etablissement : LOTISSEMENT TORIGNI	Année 2025	Département : CALVADOS
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable : SGC DE VIRE
		Date d'Édition : 10/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 09/03/2026 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	23		
Nombre de membres présents	19		
Nombre de suffrages exprimés	18		
VOTES : Contre =	Pour =18	Abstentions =0	
Date de convocation :	26/02/2026		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LE BOULANGER Christophe

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par LE BOULANGER Christophe, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				46 369,51		46 369,51
Opérations de l'exercice	121 030,49	121 030,49	114 830,49	108 630,49	235 860,98	229 660,98
TOTAUX	121 030,49	121 030,49	114 830,49	155 000,00	235 860,98	276 030,49
Résultats de clôture				40 169,51		40 169,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	121 030,49	121 030,49	114 830,49	155 000,00	235 860,98	276 030,49
RESULTATS DEFINITIFS				40 169,51		40 169,51

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Le conseil municipal approuve le CFU 2025 du lotissement Route de Torigni.

5. Affectation du résultat 2025 : Budget Principal

N° SIRET : 20006487100011	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : CALVADOS
Etablissement : MAIRIE	Année 2025	Poste Comptable: SGC DE VIRE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 11/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 09/03/2026 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	23	
Nombre de membres présents	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
VOTES : Contre =	Pour =19	Abstentions =0
Date de convocation :	26/02/2026	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe LE BOULANGER
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Christophe LE BOULANGER, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 307 518,65
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (2 190 336,14 - 1 878 781,44)	311 554,70
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	995 963,95
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-992 559,15
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 446 489,31 - 1 142 993,42)	303 495,89
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-1 296 055,04
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (860 925,96 - 73 506,00)	787 419,96
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-205 139,19

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	205 139,19
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 102 379,46
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2025 pour le Budget Principal.

6. Affectation du résultat 2025 : Assainissement

La Trésorerie ayant informé qu'il n'y a pas d'affectation à voter cette année pour l'Assainissement, il n'y a donc pas de délibération.

7. Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement Rue Thiers

La Trésorerie ayant informé qu'il n'y a pas d'affectation à voter pour les lotissements, il n'y a donc pas de délibération.

8. Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement Route de Torigni

La Trésorerie ayant informé qu'il n'y a pas d'affectation à voter pour les lotissements, il n'y a donc pas de délibération.

9. Vote des Budgets Primitifs 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 ;

Monsieur le Maire salue la présence de Madame MOTUS, représentant la Trésorerie et présente les propositions pour les budgets primitifs 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal de la commune

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	3 520 639,69 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	4 189 324,07 €

Budget annexe lotissement Rue Thiers

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	143 390,32 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	141 890,32 €

Budget annexe lotissement Route de Torigni

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	161 830,49 €
Dépenses d'investissement	:	259 163,82 €
Recettes d'investissement	:	310 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les résultats 2025 repris au Budget Principal 2026 comprennent non seulement les résultats 2025 du Budget Principal mais également les résultats 2025 du Budget Assainissement (329 807,23 € en fonctionnement et – 26 843,50 € en investissement), ce budget étant dissous au 1^{er} janvier 2026 suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget primitif 2026 de la commune ;

Adopte les Budgets primitifs annexes 2026 : Lotissement Rue Thiers et Lotissement Route de Torigni ;

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Maire remercie le personnel administratif pour le travail accompli sur le Budget.

Madame MOTUS note que des économies ont été effectuées au niveau des dépenses par rapport à 2024, ce qui est très bien.

La Capacité d'Auto Financement est passée de 154 000 à 326 000 euros, du fait d'une forte baisse des dépenses courantes.

Monsieur PORET demande si, concernant les terrains du lotissement de la Route de Torigni, on maintient le prix de vente ou on le révisé pour tenir compte des frais financiers.

Monsieur le Maire propose d'en débattre lors du conseil municipal d'avril.

10. Taxes directes locales 2026

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités :

- 1° soit faire une variation proportionnelle des taux ;
- 2° soit faire une variation différenciée des taux ;
- 3° soit maintenir les taux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2026 :

- celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2026 identiques à ceux de 2025 soit :

	RAPPEL 2025	PROPOSITION 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,05%	43,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,81%	23,81%
Taxe d'habitation	10,92%	10,92%

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

Approuve les taux de taxes locales pour l'année 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

11. Vote des subventions versées aux associations pour 2026

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2026 ;

Considérant que :

- Gilles LAURENT ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Les Randos Caumontaises » ;
- Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE et Serge LARUE ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Salon du vin » ;
- Sandra HEREL et Estelle DUVAL ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Jumelage Uffculme » ;
- Corinne BOUVIER, ne prend pas part au vote des subventions versées au « Don du Sang », au « Comité des Fêtes » et à l'association « Anacrouses » ;
- Sandra HEREL ne prend pas part au vote des subventions versées à « Association des Parents d'Elèves » et à l'association « Salon du vin » ;
- Marie-Josèphe LESENECHAL ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anacrouses » ;
- Jean-Paul THOMAS et Michel PORET ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de Livry » ;
- Michel GENNEVIEVE ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de La Vacquerie » et « Comité des fêtes ».

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'accorder les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2026.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Les noms des associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que les montants alloués pour chacune d'elles figurent dans le tableau ci-dessous pour un montant de **145 341,00 €** :

Associations	Subventions accordées
ADMR	Locaux gratuits
Amicale du 3ème âge	200,00
Amis du Val d'Aure	200,00
Anacrouses	5 500,00
Anciens combattants de La Vacquerie	100,00 + gerbes
Anciens combattants de Livry	100,00 + gerbes
APE de Caumont	700,00
Caumont Run and Fun	0 (pas de demande)
Chasse	100,00
Chœur de l'Or Bleu	300,00
Comité des Fêtes	2 300,00
Danseurs Eclivernois	200,00
Don du Sang	250,00
Gym Caumont	0 (pas de demande)
Louison entre dans la danse	350,00
Jumelage Mombris	0
Randos caumontaises	200,00
Salon du vin	2 500,00
Théâtre	200,00
Zumba	100,00
Jumelage Uffculme	250,00
UNC	100,00 + gerbes
Collège Les Sources d'Aure – Sorties scolaires	50,00 par enfant de Caumont
Transport école piscine	6 000,00
Les Francas du Calvados	125 691,00
TOTAL	145 341,00

Monsieur le Maire explique que concernant le jumelage Mombris, la subvention est versée une année sur deux en fonction de la réception des enfants. Elle ne sera donc pas versée cette année.

Madame LESENECHAL demande qu'un effort soit fait pour le jumelage Uffculme et que la subvention soit relevée à 500 euros.

Monsieur le Maire refuse car il y a des choses à éclaircir et propose qu'un effort soit fait dans 2 ans au moment de l'anniversaire du jumelage.

Monsieur LAURENT s'étonne de ne pas voir de demande de subvention exceptionnelle pour Karine SAPORTA. Monsieur le Maire lui répond qu'on ne finance pas en subvention mais juste par la mise à disposition du terrain.

Madame MOREAU rappelle qu'il avait été demandé le détail pour la subvention des FRANCAS. Monsieur le Maire vient de recevoir le tableau, il lui adresse.

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

RAS.

III Travaux/Personnel communal

Travaux :

12. Diagnostic locatif de la gendarmerie : devis

Monsieur le Maire donne la parole à Michel PORET.

Dans le cadre de la nécessité d'établir un diagnostic énergétique et électrique de la gendarmerie, 2 devis ont été demandés.

La Société AD2N a été retenue, pour un montant total de **1 210 € H.T., soit 1 452 € TTC** pour l'ensemble des logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis présenté par la Société AD2N pour un montant total de **1 210 € H.T., soit 1 452 € TTC** pour l'ensemble des logements ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

*Monsieur PORET explique qu'il y avait une forte différence de tarif entre les 2 devis (environ 50%).
Un diagnostic gaz a été commandé directement par la gendarmerie elle-même car elle souhaite changer de fournisseur.*

IV Affaires scolaires

Madame BOUVIER informe de la continuité du remplacement de Madame GUIBET comme directrice de l'école jusque fin mai.

V Développement économique/Communication

RAS.

VI Associations/Affaires sociales

RAS.

VII Intercommunalité

13. Convention entre la commune et le service instructeur des autorisations d'urbanisme de Pré-Bocage Intercom permettant de recevoir et d'instruire les demandes sous forme dématérialisée

Pour rappel,

Par délibération en date du 13 mars 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au service commun pour l'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols, mis en place par la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom. À cet effet, Monsieur le Maire a signé une convention le 20 mars 2017.

Monsieur le Maire explique que l'Article L 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration et le dispositif de saisine par voie électronique, impose pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités mises en place par le service instructeur conformément à l'article L 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE), La commune de Caumont-sur-Aure répond à cette obligation.

Monsieur le Maire ajoute que l'article L 4238 du Code de l'urbanisme impose aux communes de plus de 3 500 habitants, outre la saisine par voie électronique, l'obligation de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Bien que la commune de Caumont-sur-Aure ne soit pas assujettie à cette obligation, Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention avec PBI, définissant les relations entre le service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols de Pré-Bocage Intercom et la commune, afin de bénéficier d'un téléservice numérique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que les frais de fonctionnement global du service Instructeur sont revus chaque année en fonction :

- Du nombre de communes adhérentes,
- Au prorata de la population totale et du nombre d'actes réalisés dans chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention définissant les relations avec le service instructeur concernant les autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols de Pré Bocage Intercom ;
- **PRECISE** que cette convention annule et remplace la convention précédente.

Compte-Rendu intercommunalité

- Il va falloir désigner un référent élu dans la commune pour l'astreinte assainissement.

Monsieur LEJEUNE demande s'il est possible de continuer à nettoyer les châtaigniers situés sur la parcelle du lagunage.

Monsieur le Maire lui répond que oui, le foncier est toujours à nous.

Monsieur LAURENT ajoute par rapport au lagunage que la mise en conformité du terrain va devoir être effectué. A la charge du propriétaire ?

Monsieur le Maire va demander à l'intercom qui prend en charge.

- Monsieur le Maire précise que 83 personnes travaillent à PBI, ce qui n'est pas énorme au prorata du nombre d'agents employés par une collectivité comme Saint Lô Agglo.

VIII Citoyenneté/Violences conjugales

RAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 29.

Le Maire,
Christophe LE BOULANGER

La Secrétaire de séance
Claire TANNEUR



A blue ink signature of Claire TANNEUR, written in a cursive style.